DELIBERATION N° 2009/09-10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Véronique RAVON

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97,

Suite au départ en retraite d'une A.T.S.E.M. 1ère classe à temps complet, deux adjoints techniques 2ème classe, antérieurement affectés à 50% aux écoles, sont désormais affectés à 100% auprès de celle-ci. Pour l'un de ces agents, il est nécessaire de faire passer son temps de travail de 32/35ème à temps complet.
La ville a accepté que ces 2 agents passent le C.A.P. Petite enfance et/ou préparent le concours d'A.T.S.E.M.

Cette réorganisation nécessite donc de prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs.

Il est à noter que l'effectif des agents occupant les fonctions d'A.T.S.E.M. est stable pour l'année scolaire 2009-2010.

Le comité technique paritaire a rendu un avis favorable le 17 septembre 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de décider la création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps complet ;
- de décider la suppression d'un emploi d'A.T.S.E.M. 1ère classe à temps complet ;
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens.